

Vive le Ecuries dédiées !

Depuis 2013, toute association sur la propriété d'un cheval entre propriétaires associés et/ou locataires agréés peut faire courir sous un nom et une casaque dédiée. C'est notamment un bon moyen de résoudre ce fameux dilemme : quels noms faire figurer sur le programme avec celui - obligatoire- de l'associé dirigeant, et sous quelle casaque ! Ce sera celui de l'écurie Abcdef avec ses propres couleurs. Jusqu'à vingt propriétaires agréés peuvent ainsi se réunir sous un nom et une casaque commune.

Comme dans un contrat d'association classique, la répartition des gains et primes est effectuée automatiquement et chacun conserve son statut fiscal.

Vingt-deux contrats d'association ou de location avec nom et couleurs dédiés ont été référencés en 2019. En outre, le système est assez souple comme le précise Darius Zawiejski, chef du service des licences à France Galop, « *plusieurs chevaux peuvent courir sous ce nom, à la condition que les associés restent les mêmes, quand bien même les pourcentages varieraient d'un cheval à l'autre.* »

La création d'une association dédiée est gratuite si elle est effectuée sur Internet (90€TTC sur papier). La gestion de cette association, c'est-à-dire la répartition des gains et primes et les retenues au prorata de la part des associés, coûte 138€TTC, comme celle d'une association normale.

Le seul surcoût spécifique à la création d'une écurie dédiée est l'enregistrement des couleurs, qui s'élève à 90€TTC.